

**COMMUNE DE LA BUISSE**  
**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

1. Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
2. Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Développement d'une activité professionnelle et/ou associative au sein du bâtiment « ancienne MJC » de la commune de LA BUISSE

Commune de LA BUISSE

Place Marcel VIAL

38500 LA BUISSE

[mairie@labuisse.fr](mailto:mairie@labuisse.fr)



## **1. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt**

La Commune de LA BUISSE dispose d'un équipement qui jusqu'à présent accueillait la MJC de La BUISSE. Les activités de la MJC ayant été transférées, le bien est disponible. Il est composé d'une maison RDC + 1<sup>er</sup> étage d'une superficie de 310 m<sup>2</sup> et d'un terrain d'agrément d'une superficie d'environ 1 850 m<sup>2</sup>.

La commune souhaite vendre ce bien à tout porteur de projet qui proposerait une activité en adéquation avec l'intérêt communal. Cependant, toute proposition du candidat autre que l'acquisition sera également examinée dans le cadre d'un projet de financement cohérent et répondant à l'intérêt communal.

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont annexés au présent avis et également téléchargeable sur le site Internet de la commune.

## **2. Sollicitation de précisions complémentaires :**

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats jusqu'au 24 janvier 2025 au plus tard par messagerie à l'adresse suivante :

[www.Marches-securises.fr](http://www.Marches-securises.fr)

Une réponse sera apportée aux candidats via la plateforme marchés publics.

Une visite du bâtiment pourra être organisée sur demande en prenant RV avec les services techniques de la commune au 04 76 55 00 78.

## **3. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des candidatures**

Pièces justificatives exigibles :

- Dossier de candidature composé à minima d'un rapport de présentation de l'activité, des références ou expériences dans le domaine, d'une esquisse relative à l'aménagement du terrain et du bâtiment ainsi que du prix d'acquisition envisagé (ou autres éléments financiers dans le cas d'une proposition autre que l'acquisition) (maxi 8 pages).
- Autorisations administratives en lien avec l'activité le cas échéant et/ou certifications professionnelles
- Projet de Budget simplifié 2025 – 2028 de l'activité
- Copie des statuts de l'association et/ou de l'entreprise
- Organigramme de l'entreprise ou de l'association

Les candidats ne pourront en aucun cas solliciter de la commune une participation financière pour la constitution de dossier de candidature.

#### Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature est transmis exclusivement en version électronique à l'adresse suivante :

[www.Marches-securises.fr](http://www.Marches-securises.fr)

#### **4. Modalité de choix du lauréat**

L'étude des dossiers sera réalisée par un jury composé d'élus de la commune. Le porteur pourra le cas échéant, être invité à venir présenter son dossier oralement à l'occasion d'un premier entretien et éventuellement d'un second entretien s'il s'avérait nécessaire. Le refus de participer à l'entretien constitue un motif d'élimination de la candidature.

#### **5. Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt**

Date limite du dépôt de dossier à candidature : 31 Janvier 2025 à 12h00

Date prévisionnelle des résultats de sélection des candidatures : 30 Avril 2025

Annexe 1 : Cahier des charges relatif à l'appel à manifestations d'intérêt

Annexe 2 : Dossier de candidature de l'appel à manifestation d'intérêt